

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 19 janvier 2015 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarreau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur
des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 08.

10.01
CA15 26 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2015

Il est proposé par Érika Duchesne

appuyé par François William Croteau
Monsieur Guillaume Lavoie, Monsieur François Limoges,
Monsieur Marc-André Gadoury

Et résolu :

De modifier le projet d'ordre du jour livré aux membres en ajoutant un item 15.02, qui se libelle comme suit :

« 15.02 Motion pour valoriser la diversité montréalaise et le rapprochement entre les Montréalais(es) »

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA15 26 0002

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2014

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et les villes*;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

(PAUSE : 20 h 04 à 20 h 20)

15.01
CA15 26 0003

Adhésion à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du « Sommet Montréal physiquement active de 2014 »

ATTENDU QUE l'arrondissement soutient les clubs sportifs sur son territoire et que ces derniers sont reconnus sur le plan montréalais pour leur membership élevé, la diversité et la qualité de leurs programmes;

ATTENDU QUE l'arrondissement gère un très grand nombre d'installations sportives dont certaines sont très distinctives, voire uniques sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement témoigne quotidiennement de son engagement envers les associations sportives régionales en mettant à leur disposition les installations sportives nécessaires au développement des athlètes;

ATTENDU QUE l'arrondissement offre plus de 40 types d'activités physiques structurées et sportives à la population en partenariat avec des organismes de loisirs et sports;

ATTENDU QUE l'arrondissement soutient activement la réalisation des Jeux de Montréal en ressources humaines, financières et matérielles, autant au niveau local que régional et que cette manifestation sportive rejoint plus de 1 000 jeunes athlètes âgés entre 6 et 12 ans;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère à la déclaration du sport régional;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

Adoptée à l'unanimité.
1141203002

15.02

CA15 26 0004

Motion pour valoriser la diversité montréalaise et le rapprochement entre les Montréalais(es)

ATTENDU QU'un(e) Montréalais(e) sur trois est né(e) à l'extérieur du Québec;

ATTENDU QUE plus de 21 % des immigrants récents, arrivés à Montréal au cours des huit dernières années, proviennent du Maroc ou de l'Algérie, pays d'Afrique du Nord où la religion la plus répandue est l'islam;

ATTENDU QUE près de 22 % de la population de Rosemont-La Petite-Patrie est issue de l'immigration (33,4 % pour l'ensemble de Montréal) et que 6 % de la population du Rosemont-La Petite-Patrie se déclare de religion musulmane (10 % à Montréal);

ATTENDU l'attentat meurtrier survenu à Paris, le mercredi le 7 janvier 2015 contre le journal satirique Charlie hebdo et le vendredi 9 janvier dans une épicerie juive;

ATTENDU QU'un acte terroriste, revendiqué par une organisation terroriste reconnue, est un geste extrême, davantage politique, et n'est pas de la responsabilité de l'ensemble d'une communauté religieuse;

ATTENDU QUE le Québec est une terre d'accueil, ouverte à l'immigration et aux réfugiés politiques et que Montréal, en particulier, accueille 80 % des nouveaux arrivants du Québec;

ATTENDU QUE les immigrants sont au Québec pour travailler et construire une vie qu'ils souhaitent meilleure pour leurs enfants;

ATTENDU QU'il importe de préserver l'harmonie et la cohésion sociale actuelles;

Il est proposé par Érika Duchesne

appuyé par François William Croteau
Monsieur Guillaume Lavoie, Monsieur François Limoges,
Monsieur Marc-André Gadoury

Et résolu :

De réaffirmer l'apport à notre société de chaque citoyen(ne), indépendamment de son origine, sa religion, son âge, son sexe ou son orientation sexuelle;

De travailler à valoriser la richesse de la diversité de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'inviter les autres arrondissements et la Ville de Montréal à continuer de poser des gestes et à mener des actions ayant pour objectif de valoriser la diversité montréalaise et de favoriser l'intégration socioéconomique des immigrants.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA15 26 0005

Autorisation d'une dépense maximale de 149 947,59 \$ (taxes incluses) et octroi d'un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », conformément à l'entente de la Ville numéro 706439 - Achat de quatre (4) camionnettes Dodge RAM 2500 ST, 2015 pour la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de

**l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Contrat RPPS15-01001-OP
- Appel d'offres public 11-11756 (13 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 149 947,59 \$, taxes incluses, pour l'achat de quatre (4) camionnettes Dodge RAM 2500 ST 2015 pour la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie.

D'octroyer un contrat à cette fin à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) » selon l'entente d'achat contractuelle 706439.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1143616006

20.02

CA15 26 0006

Approbation du protocole d'entente avec l'organisme « La Place des enfants » - Réalisation du camp de jour de la semaine de relâche 2015 - Octroi d'une contribution financière de 639 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec l'organisme « La Place des enfants ».

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière de 639 \$ pour la réalisation du camp de jour de la semaine de relâche 2015.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

1143318003

20.03

CA15 26 0007

Approbation des protocoles d'entente avec les organismes « La Maisonnette des Parents » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » - Pour les projets suivants : « Sur grand écran près de chez vous » et « Chacun son défi santé » au parc de la Petite-Italie ainsi que le « Carnaval d'hiver » au parc Molson - Octroi d'une contribution financière totale de 6 000 \$ à raison de 3 000 \$ par organisme, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec l'organisme « La Maisonnette des Parents » pour les projets suivants : « Sur grand écran près de chez vous » et « Chacun son défi santé » au parc de la Petite Italie.

D'approuver un protocole avec l'organisme « les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour son projet de Carnaval d'hiver au parc Molson.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits protocoles.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière totale de 6 000 \$ à raison de 3 000 \$ par organisme, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1146687003

20.04

CA15 26 0008

Autorisation d'une dépense totale de 359 443,47 \$, taxes incluses et octroi d'un contrat au même montant, à 86253 Canada ltée « Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée », pour des travaux de réparation et de remise à neuf des fûts d'éclairage pour les années 2015 et 2016 - Contrat RPPS15-01002-OP - Appel d'offres public 14-14036 (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 359 443,47 \$, incluant les taxes, pour des travaux de réparation et de remise à neuf des fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2014 et 2015.

D'accorder au soumissionnaire, 86253 Canada ltée - « Entreprise Alpha Peintureco 1975 ltée », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de deux (2) ans, le contrat pour la réparation et la remise à neuf des fûts d'éclairage, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif 359 443,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-14036.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1143616007

20.05

CA15 26 0009

Approbation de trois projets de convention par lesquelles l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Promenade Masson », une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Plaza St-Hubert » et une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de

**développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal »,
pour l'année 2015 - Contrats RPPC15-01003-GG, RPPC15-01004-GG et
RPPC15-01005-GG**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver le versement d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson, une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Plaza St-Hubert et une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour l'année 2015;

D'approuver les projets de conventions entre l'arrondissement et ces organismes, à cette fin;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer au nom de la Ville, ces conventions;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1140963078

20.06
CA15 26 0010

Autorisation d'une dépense totale de 56 391,24 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat à « Aménagements Sud-Ouest » (9114-5698 Québec inc.) au montant total de 52 391,24 \$ - Travaux d'aménagement de deux (2) terrains de hockey sur rue au parc Beaubien - Appel d'offres sur invitation RPPV14-09042-OI (5 soumissionnaires)

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par François William Croteau

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 56 391,24 \$ pour des travaux d'aménagement de 2 terrains de hockey sur rue au parc Beaubien;

D'accorder à « Aménagements Sud-Ouest » (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 52 391,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation RPPP14-09042-OI;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1142913018

30.01
CA15 26 0011

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 novembre 2014, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 1er au 28 novembre 2014 - En vertu du Règlement intérieur du conseil

d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 novembre 2014, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 28 novembre 2014, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.
1143879009

30.02

CA15 26 0012

Fixation d'une norme de paiement quotidienne maximale en argent comptant de 500 \$ par personne pour les points de perception de l'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De fixer la norme quotidienne de paiement en argent comptant à 500 \$ par jour par personne aux différents points de perception de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1141307020

30.03

CA15 26 0013

Acceptation, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), de l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accepter, conformément à l'article 85.1 de *la Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales.

Adoptée à l'unanimité.
1141203003

40.01
CA15 26 0014

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics :
« **Classique de hockey Beaubien** », « **Carnaval d'hiver** », « **Lancement du défi 5/30** », « **Fête à la cabane** », « **Défi du printemps** », « **Course des Vikings** », « **Jeux régionaux de la FADOQ** »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser, le 7 février 2015, remis au 8 février 2015 en cas d'intempéries, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Classique de hockey Beaubien** », dans le parc Beaubien :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-001, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-002, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, le 14 février 2015, entre 12 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Carnaval d'hiver** », dans le parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-003, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 15 février 2015, entre 12 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Lancement du défi 5/30** », dans le parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-004, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 6 mars 2015, remis au 13 mars 2015 en cas d'intempéries, entre 18 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Fête à la cabane** », dans le parc Lafond :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-005, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 2 mai 2015, entre 8 h et 12 h, dans le cadre de l'événement « **Défi du printemps** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-006, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-007, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 5 mai 2015, entre 12 h et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Course des Vikings** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-009, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 11 mai 2015, entre 8 h 30 et 12 h, dans le cadre de l'événement « **Jeux régionaux de la FADOQ** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-010, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1146762010

40.02

CA15 26 0015

Édiction d'une ordonnance - Programme de ruelles vertes - Interdiction de circulation des véhicules routiers dans un des tronçons de la ruelle localisée à l'est de l'avenue Valois et de la place Victor-Bourgeau, entre la rue Rachel Est et la rue Sherbrooke Est

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers dans un des tronçons de la ruelle localisée à l'est de l'avenue Valois et de la place Victor-Bourgeau, entre la rue Rachel Est et la rue Sherbrooke Est.

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-011, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1142913017

40.03

CA15 26 0016

Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Secteur 47 - Rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse - Remplacement de la zone de stationnement permis durant 60 minutes de 9 h à 21 h, excepté pour les détenteurs de permis SRRR par une zone de SRRR de 9 h à 23 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De récupérer la réglementation de stationnement limité à 60 minutes, de 9 h à 21 h, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, côté ouest, sur une distance de 46 mètres, excepté pour les détenteurs du permis de SRRR, à environ 94,5 mètres au sud de la rue de Bellechasse;

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, côté ouest, de 46 mètres, à environ 94,5 mètres au sud de la rue de Bellechasse;

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.
1141316017

40.04
CA15 26 0017

Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Secteur 105 - Rue de Bellechasse, entre la 15^e Avenue et la 16^e Avenue - Remplacement de la zone de SRRR de 16 h à 23 h, du lundi au vendredi, et de 9 h à 23, les samedis et dimanches, par une zone de SRRR de 9 h à 23 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De récupérer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 16 h à 21 h, du lundi au vendredi, et de 9 h à 21 h, les samedis et dimanches, sur une distance de 16,9 mètres, sur la rue de Bellechasse, entre la 15^e Avenue et la 16^e Avenue, côté sud, à environ 19 mètres à l'est de la 15^e Avenue;

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 21 h, sur une distance de 16,9 mètres, sur la rue de Bellechasse, entre la 15^e Avenue et la 16^e Avenue, côté sud, à environ 19 mètres à l'est de la 15^e Avenue;

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.
1141316018

40.05
CA15 26 2015-01

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements » (RCA2615-001)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements » (RCA2615-001).

1143879008

40.06

CA15 26 2015-02

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-1)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-1).

40.07

CA15 26 2015-03

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-98-1)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-98-1).

1140963074

40.08

CA15 26 0018

Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » - Modification de diverses dispositions : règle d'insertion en hauteur, taux d'implantation, revêtement de toiture, nombre de logements dans la catégorie d'usage H.4, verdissement d'un terrain, stationnement pour autos et pour vélos, PIIA (01-279-41)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, tel que modifié, un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de modifier diverses dispositions : règle d'insertion en hauteur, taux d'implantation, revêtement de toiture, nombre de logements dans la catégorie d'usage H.4, verdissement d'un terrain, stationnement pour autos et pour vélos, PIIA (01-279-41).

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1141016009

40.09

CA15 26 0019

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de permettre les usages aquaculture et activité agricole maraîchère ou horticole, dans certains secteurs et à certaines conditions (01-279-40)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation eut lieu le 1^{er} décembre 2014, eu égard au même projet de règlement;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de permettre les usages aquaculture et activité agricole maraîchère ou horticole, dans certains secteurs et à certaines conditions (01-279-40), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279-40) ».

Adoptée à l'unanimité.
1141016013

40.10
CA15 26 0020

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un immeuble de 3 étages, avec mezzanines et 15 unités de stationnement - Bâtiment situé au 6377, rue Garnier - Demande de permis 3000695355

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant un projet de construction d'un immeuble de 3 étages abritant 2 commerces et 22 logements, dont certains avec mezzanine, et une aire de stationnement située au sous-sol de l'immeuble. Le bâtiment est situé au 6377, rue Garnier.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie* (01-079), les plans numérotés pages 8 à 24 et 27 à 34, préparés par la firme d'architecture VAP, excluant l'aménagement intérieur, estampillés en date du 12 décembre 2014 par la Direction du développement du territoire et études techniques, et accompagnant la demande de permis de construction 3000695355, lesquels plans sont joints comme annexe au dossier.

Demander qu'une garantie monétaire au montant de 60 000 \$ soit déposée afin de s'assurer que les travaux de construction et d'aménagement paysager soient réalisés conformément aux plans approuvés, excluant l'aménagement intérieur, dans un délai de vingt-quatre (24) mois, à partir de la date d'émission du permis;

La garantie monétaire doit être maintenue jusqu'à 12 mois suivant la date prévue de la réalisation complète du projet, conformément aux plans approuvés, et une disposition, obligeant l'émetteur à en renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance, doit être incluse.;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1130963078

40.11
CA15 26 0021

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction de 8 bâtiments résidentiels, de 3 étages, totalisant 57 logements - Bâtiments situés aux 5669, 5681, 5699 et 5715, rue Chambord, et 5700, 5710, 5720 et 5730, rue De Lanaudière - Demandes de permis 3000451122, 3000451120, 3000451119, 3000451121, 3000451128, 3000451130, 3000451129 et 3000451126

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction de 8 immeubles d'habitation de 3 étages. Les bâtiments seront situés aux 5669, 5681, 5699, et 5715, rue Chambord, et 5700, 5710, 5720 et 5730, rue De Lanaudière, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-079), les plans identifiés 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, A-101, A-102, A-110A, A-111A, A-112A, A-113A, A151A, A-201A, A-202A, A-301A, A-110, A-111, A-112, A-113, A-151, A-201, A-202, A-301, A-401, A-402, A-403, A-510, A-512 et A-901, estampillés le 16 décembre 2014, préparés par la Louis-Paul Lemieux, architecte excluant l'aménagement intérieur, par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant les demandes de permis de construction 3000451119, 3000451120, 3000451121, 3000451122, 3000451126, 3000451128, 3000451129 et 3000451130, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité.
1140963049

40.12
CA15 26 0022

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'une dépendance, au site des « Jardins-Jeunes », afin d'abriter le poste de premiers soins et des espaces de rangement - Jardin Botanique - Bâtiment situé au 4101, rue Sherbrooke Est - Demande de permis 3000909125

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'une dépendance, pour le bâtiment situé au 4101, rue Sherbrooke Est, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans numérotés pages A002, A101, A301, A501 et A502, préparés par Eric Majer architecte, excluant l'aménagement intérieur, estampillés le 11 décembre 2014 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de construction 3000909125, lesquels plans sont joints comme annexe au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable pour une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1140963076

40.13

CA15 26 0023

Acceptation du versement d'une somme de 73 850 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au 3202, rue Beaubien Est), conformément à l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011) - Relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot 2 170 228)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter une résolution, à l'effet d'accepter une somme de 73 850 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet de redéveloppement - lot 2 170 228, conformément à l'article 4 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (13-011).

De déposer ce montant au compte spécifié par l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1140963044

40.14

CA15 26 0024

Acceptation du versement d'une somme de 11 420 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 6202, rue De Normanville et 1239 et 1247, rue de Bellechasse), conformément à l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011) - Relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot 3 794 613)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter une résolution, à l'effet d'accepter une somme de 11 420 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet de redéveloppement - lot 3 794 613, conformément à l'article 4 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (13-011).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1140963077

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 31.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2015.